

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES**  
**ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**  
**DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE**  
**UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION**

**NIF : 408002002100046**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82, du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Unité Nationale d'instruction et d'Intervention de la Protection Civile Dar El-Beida – Alger informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par la consultation N°13/2023/UNII, relatif'acquisition de **pièces de rechange et accessoires auto, produits de peinture de tôlerie auto, pièces de rechange pour motocyclette, avertisseurs sonores et lumineux au profit du parc roulant de l'UNII Dar El Beida**, que les lot sont attribués provisoirement comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>NIF</b>	<b>MONTANT DA/TTC (offre moins distante)</b>
<b>Lot 01</b>	<b>Fourniture de pièces de rechange et accessoires auto</b>	<b>MANSOURI OMAR</b>	<b>197035020015348</b>	<b>1 706 275,00</b>
<b>Lot 02</b>	<b>Fourniture de produits de peinture de tôlerie auto</b>	<b>ZIANE HICHEM</b>	<b>197416380030140</b>	<b>212 880,00</b>
<b>Lot 03</b>	<b>Fourniture de pièces de rechange pour motocyclette</b>	<b>RL PROSIHELD</b>	<b>001716101190436</b>	<b>460 530,00</b>
<b>Lot 04</b>	<b>Fourniture d'avertisseurs sonores et lumineux</b>	<b>SARL PROX4 YAMAHA</b>	<b>000416096741235</b>	<b>509 499,94</b>

Tout soumissionnaire désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières est tenu de se rapprocher des services de l'UNII de Dar El Beida bureau chargé de l'intendance au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de marché sur le site internet de l'unité : [www.unii-dz.org](http://www.unii-dz.org).

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution provisoire, et ce, auprès de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l'UNII de Dar El Beida.

**Le Commandant d'Unité**